



L'avenir industriel et portuaire passera par l'EPR 2, 2^e chapitre de l'histoire du nucléaire sur notre territoire

La section CNTPA Dunkerque du syndicat CNTPA - Cfdt (ancienne CSOPMI créée en 1992), est, depuis 32 ans, un acteur majeur du paysage portuaire, économique et industrielle de la région dunkerquoise et plus globalement, de la Région Hauts-de-France. Le dialogue social est notre marque de fabrique, la fiabilité notre atout au service de notre territoire.

Contact : Franck GONSSE

Secrétaire Général CNTPA
Dunkerque
Mail : franck.gonsse@cntpa.org

20, rue l'Hermitte
59 140 Dunkerque
Tel. : 03 28 66 30 10
cntpa@cntpa.org
www.cntpa.org

INTRODUCTION

La CNTPA Ports et Docks, syndicat des dockers et des travailleurs portuaires du port de Dunkerque, étudie toujours avec objectivité les différents projets qui vont dans le sens du développement du port de Dunkerque et du tissu économique de l'agglomération dunkerquoise. Et plus globalement de la Région Hauts-de-France. Dès que nous en avons l'opportunité lors des différentes enquêtes et débats publics, nous participons et donnons notre avis sur les projets qui concernent les dockers et travailleurs portuaires et assimilés, de manière directe ou indirecte, et donc qui concernent le port et son territoire. La défense et le développement de l'emploi docker, mais pas uniquement, restent les objectifs de notre syndicat.

Concernant l'EPR 2 de Gravelines, il est donc primordial de réfléchir à l'implantation d'un tel projet. Du point de vue des dockers et des travailleurs portuaires, qui sont les indispensables traits d'union entre la terre et la mer, et donc à l'économie de l'Hexagone, la continuité de la fourniture d'énergie est cruciale pour le bon fonctionnement du port et de tout le territoire industriel dunkerquois. Si l'apport énergétique qui fait tourner le port, est instable, c'est toute la chaîne qui en pâtirait. Du point de vue de la CNTPA, le projet EPR 2 est la solution pour alimenter tout le territoire, et permettre d'assurer la continuité, la qualité, mais aussi la fiabilité du service portuaire et industriel.



Le port de dunkerque, poumon et moteur économique des Hauts-de-France

Interface entre la terre et la mer, le Grand Port Maritime de Dunkerque, 3^e port de France, est le poumon économique de la région. Il accueille le plus gros site industrialo-portuaire des Hauts-de-France. Cette activité représente 30 000 à 34 000 emplois directs, indirects et induits. Tous ces emplois sont liés à l'énergie, notamment celle fournie par le CNPE de Gravelines. Son positionnement géographique a pesé dans l'histoire du port à ses débuts. Son développement et l'équilibre des différents piliers de l'industrie et du port sont liés à la fourniture en énergie.

Nos arguments en faveur de l'EPR 2

1/ L'EPR 2 est un projet vital pour alimenter tout le secteur industriel local

L'alimentation en énergie dans l'activité portuaire et industrielle dunkerquoise et régionale est stratégique. La région Hauts-de-France est la première en termes de nombre de projets et d'emplois industriels : la consommation d'électricité y a atteint 46,7 TWh en 2023. La consommation régionale de la grande industrie s'est élevée à 12,9 TWh. Notre région reste la troisième la plus consommatrice en électricité tous secteurs confondus après l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes, et, avec 21,5 %, elle compte la plus grande consommation industrielle en France*. (*Bilan électrique régional RTE / 2023.) Il n'existe malheureusement pas de chiffre de la consommation totale d'électricité pour l'ensemble des industries dunkerquoises et de tout le tissu portuaire, mais il aurait été intéressant de le calculer. Les énormes besoins actuels et futurs, seraient en effet un bon indicateur et un argument pour justifier l'implantation du projet EPR2. Verkor a, par exemple, déjà réservé 205 mégawattheures pour faire fonctionner son usine*. (*La Voix du Nord / 16/09/24)

La forte consommation d'électricité à Dunkerque s'explique en effet par la présence d'entreprises électro-intensives sur le territoire (88%). Le reste de la consommation est partagé identiquement par le secteur tertiaire (6 %) et le secteur résidentiel (6 %), alors que le secteur agricole consomme une très petite partie

(<1%)*. (*Le Cahier de l'AGUR / mai 2019. L'énergie consommée dans la région Flandre-Dunkerque en 2017)

Depuis l'implantation de la centrale, toutes les entreprises qui choisissent Dunkerque savent qu'elles peuvent compter sur un écosystème énergétique performant. La proximité avec la centrale a d'ailleurs été un argument pour l'implantation d'une usine comme Aluminium Dunkerque : 2 réacteurs sur 6 fonctionnent pour alimenter ce site et bien d'autres industries lourdes du secteur. Pour garder un site sidérurgique comme ArcelorMittal, fabriquer de l'hydrogène et alimenter toutes les usines qui vont arriver, nous avons besoin d'électricité propre et décarbonée.

2/ L'importance de l'énergie pour les emplois industriels et portuaires

L'approvisionnement en énergie est crucial pour la préservation et la création de nouveaux emplois à travers des nouvelles implantations. Avec 25 % de ses emplois salariés dans l'industrie, la région Flandre-Dunkerque garde une spécificité productive. À titre de comparaison, la moyenne des Hauts-de-France se situe à 15%*. (*L'Econographe Flandre-Dunkerque 2019-2020/Agur.)

À Dunkerque, on compte 23 418 salariés ayant une activité en lien direct ou indirect avec le port. À cela s'ajoutent 10 538 salariés travaillant grâce à la consommation des salariés employés directement et indirectement. Au total, 53% de l'emploi du secteur privé dunkerquois dépend de l'activité portuaire de façon directe, indirecte ou induite, soit 33 996 emplois*. (*L'Econographe Flandre-Dunkerque 2019-2020/Agur.) Ces chiffres donnent une indication, mais au regard du développement actuel, sont déjà désuets et doivent être revus à la hausse.

En quelques années, une vingtaine d'entreprises ou projets a en effet choisi notre territoire et plus particulièrement la zone portuaire pour s'implanter. L'accès à l'énergie et la proximité avec la centrale, et peut-être bientôt à l'EPR, étant un argument de poids. Le calcul des emplois indirects dont la chaîne maritime et portuaire pourrait bénéficier avec toutes ces nouvelles implantations est estimé à 12 000. Et parmi eux, des emplois dockers, mais également des emplois sur l'ensemble de la chaîne portuaire. Le bon approvisionnement des ressources énergétiques concourt donc au maintien de ces industries et donc de ses emplois.

3/ L'EPR 2 va assurer la continuité dans la fourniture de l'énergie du port

L'EPR répond aux besoins futurs pour le port. Réfléchir à l'implantation d'un EPR, c'est aussi répondre à des questions écologiques et à une énergie décarbonée. À Dunkerque, le port s'est équipé de prises électriques dont le but est de réduire l'empreinte carbone et la pollution en réduisant les émissions de gaz à effets de serre des navires à quai. Ce système de branchement électrique direct à quai permettra aux navires de couper leurs moteurs et de leur éviter de brûler du combustible. Une service gagnant-gagnant pour les clients, mais aussi pour la qualité de l'air. Développer ce type de service d'écologie industrielle n'en sera que facilité avec une source comme l'EPR 2 à proximité immédiate.

Comme pour l'industrie, l'alimentation en énergie électrique est vitale pour faire tourner les grues et autres portiques. Les trois plus gros portiques du Terminal des Flandres ont besoin de 60 000 volts pour fonctionner. Le courant continu assuré par la production nucléaire est le garant d'un service sans rupture d'approvisionnement électrique. Le projet CAP 2020 qui prévoit l'allongement des quais du Terminal des Flandres et l'implantation de nouveaux portiques à conteneurs fera de TDF un terminal ultra électrique. D'autant que des engins portuaires légers (tracteurs portuaires) ou lourds (cavaliers) passeront, à un moment où à un autre, à l'électrique. Le port a donc besoin de cette énergie pour fonctionner.

4/ L'EPR 2 pourra s'appuyer sur la fiabilité des dockers et travailleurs portuaires

- A) Pendant la construction : le chantier quasi en bord à quai pourra compter sur la fiabilité des dockers. Être très proche de la zone de déchargement portuaire favorise par ailleurs le circuit court et la réduction de l'empreinte carbone via le Quai à Pondéreux Ouest (QPO).
- B) Pendant l'exploitation : c'est une activité discrète, compte-tenu de l'inflammabilité du sujet, mais bien réelle. Les dockers de Dunkerque ont l'expertise et l'habitude de manutentionner des colis d'uranium, par exemple.

5/ L'EPR 2, tremplin pour développer la propulsion nucléaire maritime civile

La marine marchande se décarbone de plus en plus. Après le GNL, le retour de la propulsion vélique et la propulsion électrique, il y a un véritable enjeu de décarboner le transport maritime marchand avec un autre mode de propulsion possible : le nucléaire maritime civil. Pour l'instant, le nucléaire flottant intéresse peu. Il a pourtant de nombreux avantages : 0 pollution en mer. 0 émission gaz à effet de serre. Pas de dégazage en mer. Avec l'arrivée de l'EPR 2, le port de Dunkerque pourrait être pilote pour l'accueil de ces bateaux civils à propulsion nucléaire. Voire se proposer pour devenir une base de maintenance pour ces bateaux.

6/ L'EPR 2 concourt à la politique économique bas carbone nationale et locale

La CUD a, en effet, fait de la décarbonation son cheval de bataille. Elle a d'ailleurs été retenue en 2019 pour devenir "Territoire d'Innovation" par le Gouvernement, et ce dans le but de soutenir activement l'élan vers la décarbonation qui passera par l'EPR 2. L'ambition du territoire dunkerquois étant de devenir le territoire clé de la décarbonation de l'industrie et de la mobilité électrique en France. Cette ambition est partagée par tous les acteurs locaux (politiques, institutionnels, industriels et portuaires) et de la Région Hauts-de-France. Avec ces infrastructures déjà existantes et les nombreux projets annoncés, la décarbonation de l'industrie française passera par Dunkerque. Même si la décarbonation n'a pas été sans conséquences d'un point de vue social à Dunkerque, avec la perte du charbon énergétique qui a coûté à la manutention portuaire dans les vracs (charbon), la décarbonation avec tous les emplois annoncés et les matières qui transiteront par le port, doit rééquilibrer les pertes de certains emplois.

7/ Le projet EPR2 doit s'insérer dans le mix énergétique français

L'Organisation mondiale de la Santé considère la pollution atmosphérique comme étant « *la plus grande menace environnementale pour la santé et l'une des causes principales de maladies non transmissibles* »*. (*« Pollution de l'air ambiant (extérieur) et santé ». OMS / octobre 2024) Cette préoccupation sanitaire conforte la politique européenne de sortie des énergies fossiles et de leur remplacement par l'électrification des usages. En 2022, EDF publiait une étude sur le cycle de vie du nucléaire français*. (Analyse Cycle de Vie du kWh nucléaire d'EDF / mai 2022) Celle-ci, qui prend

en compte la totalité des émissions, depuis la construction et le minage de l'uranium jusqu'au démantèlement et la gestion des déchets, mettait en évidence le chiffre de 3,7 grammes d'équivalent CO2 pour une exploitation de 40 ans. Et moins encore en cas de prolongation des réacteurs. Cette étude met également en évidence le peu d'impact du parc nucléaire sur l'émission de particules, l'eutrophisation des terres, des milieux aquatiques ou l'épuisement des ressources. L'énergie nucléaire a prouvé son absence quasi-totale d'émissions, autre que la vapeur d'eau, ce qui en fait une source d'énergie respectueuse de la qualité de l'air, tout en étant pilotable, qualité essentielle au fonctionnement du réseau électrique*. (Analyse du Cycle de vie du kWh nucléaire EDF / 2022)

Nos points de vigilance et préconisations

1/ S'appuyer sur les capacités multimodales du port

Il serait bénéfique au chantier de construction qu'il s'appuie sur la multimodalité de notre port et notamment sur une zone d'arrivée de matériaux à proximité immédiate du chantier. Cette possibilité, c'est moins de camions sur la route. Or, l'arrivée massive des nouvelles usines inquiète la population qui redoute une congestion. Il serait peut-être bon d'imaginer, dès maintenant, des alternatives à la route. Dunkerque est un port multimodal et dispose de toutes les infrastructures nécessaires : nous pouvons limiter les camions qui vont se multiplier en même temps que les projets industriels, en passant par la voie fluviale, par le rail ou par la mer.

2/ Emplois directs et circuits courts

Le chantier devra veiller à utiliser directement nos infrastructures portuaires car cela pèsera en termes de retombées d'emplois directs pour les dockers et toute la chaîne portuaire (lamaneurs, agents GPMD, pilotes, agents ferroviaires, agents routiers, etc.) qui achemineront matériels et matériaux. Ce circuit court entre les quais de déchargement du port ouest et la base des travaux situé au même endroit aura aussi une vertu environnementale, en plus de l'argument économique (chantier) et social (emplois).

3/ Emplois et formations : travaillons localement !

L'EPR 2 va créer de l'emploi nouveau et permettre de développer des corps de métiers. Avec 8 000 à 10 000 salariés au pic de la construction durant la dizaine d'année de chantier, et 2 à 3 000 personnes pour faire tourner le site lors de sa mise en service théorique d'ici 2038-2039, l'EPR 2 va générer de l'emploi supplémentaire et des nouvelles compétences sur le territoire. La construction du méthanier reste encore en travers de la gorge des Dunkerquois, le chantier ayant peu bénéficié à l'emploi local. Sur ce chantier, il faudra absolument flécher l'emploi pour des habitants du Dunkerquois et de la Région et anticiper sur le volet formation.

4/ Coût et délai

La question du coût et du délai est revenu tout au long du débat. Il est important pour rétablir la confiance dans la filiale EPR avec un calendrier fixe et un budget maîtrisé.

Conclusion

La force d'un pays, c'est d'être souverain dans sa production d'énergie, plutôt que de l'acheter très chère aux autres. La France a de nombreux atouts en la matière, nous devons nous appuyer sur ses connaissances et son expertise pour répondre aux enjeux climatiques et soutenir l'EPR2.

La CNTPA soutient la perspective d'un avenir pour le nucléaire après la fin de l'exploitation de la centrale : le chapitre 2 du nucléaire qui doit s'ouvrir sur le territoire avec l'EPR 2. Si le nucléaire s'arrête, ça serait une catastrophe économique et sociale. La défense et le développement de l'emploi dockers, mais pas uniquement, restent les objectifs de notre syndicat. Aussi, nous sommes favorables à cette implantation car elle bénéficiera au territoire industrialo-portuaire où nous avons la chance de voir s'implanter des nouveaux projets d'ampleur. Ne nous privons pas de ces emplois, de cette garantie de fourniture d'énergie décarbonée pour notre territoire qui a les ressources et l'expertise en la matière. Ne nous privons pas d'être assurés de préserver notre souveraineté pour les 60 prochaines années grâce à l'EPR2.

